

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-097

Date de convocation : le 23 juin 2026

Date d'affichage : 23 juin 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 29 juin 2026 à 19h à la salle polyvalente de Sainte-Opportune-du-Bosc, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf La Haye-du-Theil et Vitot

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - excusé
BERENGIVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice – excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe - excusé
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François - excusé	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - excusé	PORTE Michel - absent
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – AMEYE Isabelle excusée pouvoir G. BARBIER – BARBIER Gilles – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel excusée pouvoir A. CHEUX - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – LEFEBVRE Jean excusé pouvoir F. BRONNAZ – MARCHAND Jean-Baptiste excusé	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtita excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand excusé	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime excusé
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël absent	MONNIER Sylvie absent

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-097

COMPETENCE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Objet : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés – Lots 1 et 2 – Avenant n°1

La communauté de communes a passé un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés avec le groupement Véolia/Faun pour le lot n°1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés, et avec l'entreprise Mineris relatif pour le lot n°2 relatif à la collecte du verre en apport volontaire.

Les prix du marché sont révisibles selon une formule de révision des prix contractuels comprenant plusieurs indices, dont notamment l'indice 1870 (gazole). Or au début de l'année 2026, l'INSEE a arrêté cet indice et n'a pas proposé d'indices de remplacement et de coefficient de raccordement.

Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à un avenant aux deux lots de ce marché afin de procéder au changement de cet indice.

Ainsi, il est proposé de remplacer l'indice 1870 (gazole) par l'indice 07221FM – gazole (ND) avec comme coefficient d'ajustement de 1,384.

Pour cela, il est nécessaire de passer un avenant n°1 auxdits marchés prenant en compte ces modifications.

L'article R.2194-8 du Code de la commande publique prévoit la possibilité de modifier le marché de prestations librement si la modification n'a pas une influence de plus de 10%.

	Montant estimatif marché avant avenant	Montant estimatif avenant	Nouveau montant estimatif du marché
Lot n° 1 : collecte OM	5 981 944,99 € HT	96,76 € HT	5 982 041,75 € HT
Lot n°2 : collecte du verre	230 400,00 € HT	3,73 € HT	203 403,73 € HT

Ainsi, l'avenant aurait une influence de +0,0016% sur le montant de chacun des deux lots.

Il est donc proposé au conseil communautaire de signer un avenant n°1 relatif au changement de l'indice 1870 (gazole) de la formule de révision des prix et concernant le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés avec le groupement Véolia (mandataire)/Faun
- Lot n°2 : collecte du verre en apport volontaire avec l'entreprise Mineris.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R2194-8,

Vu la délibération n°13 du conseil communautaire en date du 19 février 2024 portant sur la signature du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (lots 1 et 2)

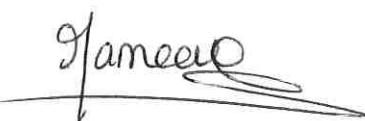
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

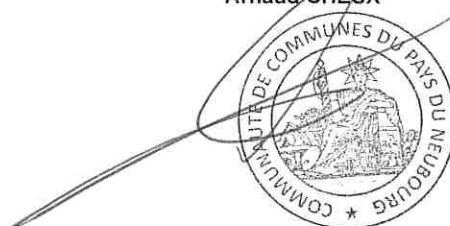
- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de signer un avenant n°1 actant le changement de l'indice 1870 « gazole » par l'indice 07221 FM « gazole (ND) prévue à la formule de révision des prix et commune aux deux lots du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, soit un avenant n°1 au :
 - o Lot n° 1 : collecte en porte à porte ménagers et assimilés avec le groupement Véolia Propreté Normandie SASU (mandataire)/Faun situé immeuble le Trident – 18/20 rue Henri Rivière – 76171 Rouen Cedex 1, et dont le numéro SIRET est : 351 735 485 00150
 - o Lot n°2 : collecte du verre en apport volontaire avec l'entreprise Mineris SAS dont le siège social est situé 37 rue Paul Sain – 84918 Avignon, et dont le numéro SIRET est : 479 523 045 00058,
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX



Le Président
Arnaud CHEUX



Adopté à l'unanimité